Comité interministériel de l'action sociale du 14 octobre 2026

Compte rendu

En ouverture les organisations syndicales ont fait une déclaration liminaire commune (voir document joint).

Budget de l'action sociale : la CFDT demande des garanties

L'examen de la consommation budgétaire 2026 confirme une baisse des demandes de plusieurs prestations interministérielles : Chèques-Vacances (- 8 %), CESU (- 24 %) et logement temporaire. À l'inverse, l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) et les réservations de berceaux demeurent dynamiques.

La CFDT souligne que l'absence de revalorisation des barèmes, la suppression de tranches pour le CESU et les Chèques Vacances ainsi que l'exclusion des retraités de cette dernière prestation conduit à la baisse drastique du nombre de bénéficiaires.

Elle réaffirme sa demande de sanctuarisation du budget de l'action sociale interministérielle, indispensable au pouvoir d'achat et à l'accompagnement des agents.

Réforme immobilière : vigilance sur l'avenir des RIA et des crèches

La création de l'EPIFE (Établissement public immobilier et foncier de l'État), foncière publique constituée sous la forme d'un EPIC (Établissement public industriel et commercial) par la loi du 18 août 2026, qui sera opérationnelle au 1er janvier 2027 pour assurer la gestion, l'entretien, la rénovation et la valorisation d'une partie du patrimoine immobilier de l'État, pourrait avoir des conséquences sur les Restaurants Inter-Administratifs (RIA).

Si, à ce stade, aucun loyer ne devrait être facturé aux RIA et que les travaux seraient pris en charge par ce nouvel établissement, plusieurs interrogations subsistent quant à la répartition des charges de fonctionnement et aux conséquences financières que cette réforme pourrait entraîner pour les ministères.

Il est apparu que les crèches dans les cités administratives ont été oubliées alors qu'elles vont se trouver confrontées aux mèmes problèmes que les RIA dans ces citées.

La CFDT restera attentive à la préservation de la restauration collective, à l'absence d'impact sur le prix des repas des agents ainsi qu'au maintien des crèches installées dans les cités administratives conformément à ses demandes.

Budget 2027 : la CFDT maintient ses revendications

La CFDT a rappelé que la rente temporaire d'éducation (RTE) doit relever des droits statutaires des agents et non être financée sur le budget de l'action sociale.

La CFDT demande, à nouveau, une sanctuarisation du budget de l'action sociale interministérielle, socle de l'action sociale pour les agents de l'État, à hauteur, au minimum, du budget de 2024 soit 150M€.

Dans un contexte marqué par le gel du point d'indice et l'absence de revalorisation des rémunérations, les besoins des agents demeurent plus importants que jamais. Face à des difficultés sociales croissantes, ils ont plus que jamais besoin d'une action sociale dynamique, accessible et de proximité avec les actions proposées par les sections régionales de l'action interministérielle (SRIAS).

Fonctionnement du CIAS

À l'issue de l'expérimentation des nouvelles organisations de travail des commissions permanentes en quart de journée, la CFDT a réaffirmé son attachement à des formats de réunion favorisant un dialogue de qualité. Elle demande le retour à des modalités permettant un examen approfondi des dossiers et garantissant des conditions de travail respectueuses des représentants du personnel.

La CFDT continuera à défendre une action sociale interministérielle ambitieuse, accessible à tous les agents et dotée de moyens à la hauteur des besoins.

Paris, le 19 octobre 2026

Confédération Française Démocratique du Travail - **U**nion des **F**édérations **CFDT** des **F**onctions publiques
47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris CEDEX 19 **–** Tél. 01 56 41 54 40 – Mel. uffa@uffa.cfdt.fr